MAIRIE DE MOLOY
6 rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 4 juillet 2025 à 18h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatre du mois de juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET,** Denis **JUNG,** Fabrice **LANIER,** Boris **LAMOTTE,** Pascal **BERNIER**, Patrick **FUX**, Christiane **CISTEL**.

Excusés : Thierry **MONGET**, Marina **CHARALAMBIDIS.**

La séance est ouverte à 18h00.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Boudrots, de la petite rue des Boudrot, de la rue de la Commune et du chemin de la Montée

Le Maire rappelle la délibération du 13 novembre 2018, par laquelle le Conseil Municipal a sollicité le SICECO pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue des Boudrots, de la petite rue des Boudrot, de la rue de la Commune et du chemin de la Montée. Par délibération du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a confirmé au SICECO le lancement de l'étude relative à ces travaux.

Les études étant désormais finalisées, le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2025 et a transmis un décompte sur devis des travaux à la commune.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évalué à :

- Travaux électriques 143 000 € HT
- Travaux d'éclairage public 41 000 € HT
- Travaux téléphoniques 51 000 € HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques 38 133 € HT
- Travaux d'éclairage public 24 200 € HT
- Travaux téléphoniques 40 800 € HT

- Soit un montant total indicatif arrondi à 106 000 € HT

Le Maire précise que les coûts indiqués dans le décompte sont établis à partir des devis des entreprises, qu'ils sont susceptibles d'être modifiés selon les aléas du chantier et que la commune sera informée de tout changement de prix en fonction des aléas.
Si ce cas se présente, le SICECO enverra un nouveau décompte pour acceptation.

Il rappelle également que le financement des participations électriques et éclairage public peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.
S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.
La participation communale sur les travaux téléphoniques n'est pas éligible à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***accepte à l'unanimité*** *le décompte sur devis proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer, prendra financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 106 000 €, prend acte que ces montants pourront être revus après les travaux, accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO, les participations demandées pour les parties électrique et éclairage public, valide les étapes successives du dossier et donne tout pouvoir au Maire à cet effet.*

Questions et informations diverses

1. Le Maire indique que la COVATI organisera une activité « ciné cyclo » à Moloy le mercredi 23 juillet au soir. Des jeunes de la COVATI accompagnés d'encadrants du centre de loisirs viendront animer cette manifestation et resteront camper sur le terrain de foot dans la nuit du 23 au 24 juillet. La commune mettra à disposition des sanitaires de la salle des fêtes.

2. Le Pays Seine et Tilles, dans le cadre des actions Natura 2000, organisera une animation autour du thème des chauves-souris à Moloy le 26 août.

3. Le récolement des objets mobiliers classés au titre des Monuments Historiques de l'église de Moloy a été réalisé par le Direction Régionale des Affaires Culturelles les 11 mars et 23 juin 2025.

4. Stéphane GUENIN, gérant des Vieux Fourneaux, demande à la Municipalité l'autorisation de laisser deux tables en bois devant le commerce durant la période estivale. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et un arrêté de voirie portant permis de stationnement sera établi en ce sens.

5. La remise en peinture des portes de la salle des fêtes est décalée à l'automne en raison de problèmes de santé de l'artisan qui devait intervenir initialement au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET

MAIRIE DE MOLOY
CÔTE D'OR